

LE GALA
- des gens -
D'AFFAIRES

MISE EN
CANDIDATURE

Présenté par :



Chambre
de commerce
et d'industrie

BEAUHARNOIS
VALLEYFIELD
HAUT-SAINT-LAURENT

COMITÉ ORGANISATEUR



STÉPHANE BRAIS

Vice-président division
Média-Web chez Gravité



SUZANNE CARRIER

Présidente de la
CCIBVHSL



PEDRO LOPEZ

Président-propriétaire de
Solutions M



**ELIZABETH
CAZELAÏS**

Chargée de projets
CCIBVHSL



ELIANE GALIPEAU

Directrice générale
CCIBVHSL



CLAUDE LEMIEUX

Propriétaire, Confiserie
Clémex



LUC SÉVIGNY

Propriétaire, Discair
Production



**MARIE-ANDRÉE
PRÉVOST**

Éditrice-Directrice générale
VIVA-MÉDIA



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Le jury déterminera les entreprises finalistes. Le jury attribuera un lauréat à l'entreprise s'étant le plus démarquée dans sa catégorie respective. Huit (8) prix seront décernés lors de la soirée du Gala. Mentionnons qu'un maximum d'un (1) prix sera attribué pour toutes entreprises finalistes.
- Le jury déterminera les nouvelles entreprises / nouveaux franchisés finalistes. De ces entreprises choisies, le jury attribuera un (1) prix à la nouvelle entreprise ou le nouveau franchisé s'étant le plus démarqué à tous les niveaux.
- Le jury déterminera les organismes finalistes. De ces organismes choisis, le jury attribuera un (1) prix afin de souligner ces efforts ou initiatives exceptionnels.
- L'entreprise qui se sera distinguée par son rayonnement via la mise en valeur de notre région, se verra décerner le prix « Fierté régionale, Prix Jean H. Besner ».



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Lorsque les finalistes seront connus et dévoilés, les membres de la Chambre de commerce seront invités à voter pour leur Coup de cœur via un sondage privé en ligne. Contrairement aux autres catégories, seul le lauréat de cette catégorie sera choisi par les membres de la Chambre de commerce (plutôt que par le jury) à raison d'un bulletin de vote par membre. Le gagnant sera alors connu seulement lors de la soirée du Gala et sera acclamé «Coup de cœur des membres de la CCIBVHSL 2023».
- Votre entreprise doit fournir une preuve de son enregistrement ou de ses lettres patentes (charte) ou encore une pièce justificative de son entité lors de la préinscription.
- À des fins de précisions, les membres du jury peuvent, s'ils le désirent, consulter l'entreprise ou l'organisme par l'entremise de la Directrice générale de la Chambre de commerce, afin d'assurer la confidentialité des membres du jury.
- Les enregistrements demeureront confidentiels et seront détruits après que le jury aura délibéré et porté sa décision, qui sera finale et sans appel.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

ENTREPRISES :

Pour participer au concours, vous devez compléter les pages 7 et 8 du bulletin de mise en candidature et vous devez postuler dans un minimum de deux (2) catégories et d'un maximum de trois (3) catégories de votre choix afin de valider votre candidature. Vous devez faire votre sélection parmi les catégories « entreprises » de 1 à 5.

Vous devez être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie ou y adhérer lors de votre candidature.

NOUVELLE ENTREPRISE / NOUVEAU FRANCHISÉ :

Pour participer au concours, vous devez compléter les pages 7 et 8 du bulletin de mise en candidature et vous devez répondre uniquement à la question 6 et 7 du présent questionnaire.

Vous devez être membre en règle de la Chambre de commerce ou y adhérer lors de votre candidature.

ORGANISMES :

Pour participer au concours, vous devez compléter les pages 7 et 8 du bulletin de mise en candidature et vous devez répondre à la question 1 ou 8 du présent questionnaire.

Vous devez être membre en règle de la Chambre de commerce ou y adhérer lors de votre candidature.

QUI PEUT PARTICIPER ?

ENTREPRISES :

Toutes entreprises (petites, moyennes, grandes et travailleurs autonomes) ayant une place d'affaires depuis 2 ans, et créée avant le 31 décembre 2020. L'entreprise doit avoir une place d'affaires sur le territoire couvert par la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois – Valleyfield – Haut-Saint-Laurent et être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie ou y adhérer lors du dépôt du bulletin de mise en candidature.

NOUVELLE ENTREPRISE / NOUVEAU FRANCHISÉ :

Pour poser votre candidature dans la catégorie nouvelle entreprise ou nouveau franchisé, votre entreprise doit être nouvellement créée. La date de création de votre entreprise selon la charte* doit coïncider entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022 pour être éligible à cette catégorie. L'entreprise doit avoir une place d'affaires sur le territoire couvert par la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois – Valleyfield – Haut-Saint-Laurent et être membre en règle de la Chambre de commerce ou y adhérer lors du dépôt du bulletin de mise en candidature.

Mentionnons que l'entreprise ne peut postuler qu'une seule année dans cette catégorie.

* Enregistrement de l'entreprise ou de ses lettres patentes (charte).

ORGANISMES :

Tous les organismes ayant une place d'affaires depuis 2 ans, créés avant le 31 décembre 2020, sur le territoire couvert par la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois – Valleyfield – Haut-Saint-Laurent et qui ont excellé dans leur domaine respectif.

Territoire desservi:

Salaberry-de-Valleyfield Saint-Anicet Godmanchester Elgin
Beauharnois Havelock Howick Dundee
St-Étienne de Beauharnois Hinchinbrooke Ste-Barbe
St-Stanislas de Kostka Ormstown St-Chrysostome
St-Louis de Gonzague Huntingdon Très-Saint Sacrement

LE GALA - des gens - D'AFFAIRES

QUESTIONNAIRE

Présenté par :



Chambre
de commerce
et d'industrie

BEAUHARNOIS
VALLEYFIELD
HAUT-SAINT-LAURENT

QUESTIONNAIRE

Nom et adresse de l'entreprise ou organisme: _____

Téléphone : _____ **Télécopieur :** _____

Nom de la personne ressource : _____

Noms des principaux dirigeants et leurs titres : _____

Nombre d'employés : _____ **Année de constitution légale :** _____

Secteurs d'activités : _____

ENTREPRISES : description des produits et/ou services, rôle de l'entreprise sur le marché, site internet, maximum de 50 mots. Si vous êtes finalistes, ces informations serviront à la publication de votre entreprise dans les journaux locaux. Vous devez nous faire parvenir par courriel 3 fichiers/photos représentant votre entreprise (logo, équipe, entreprise) :

ORGANISMES : description des produits et/ou services, rôle de l'organisme dans la région, site internet et photo de l'organisme, maximum de 50 mots : _____

Responsable de la mise en candidature : _____

QUESTIONNAIRE

Veillez cocher les catégories dont vous souhaitez déposer votre candidature

CATÉGORIE **ENTREPRISE**

- 1- **Projet innovant**
- 2- **Entreprise de l'année (20 employés et +)**
- 3- **Contribution à la collectivité**
- 4- **Entreprise de l'année (1 à 20 employés)**
- 5- **Relève / transfert d'entreprise**

CATÉGORIES **JEUNE ENTREPRISE**

- 6- **Nouvelle entreprise / nouveau franchisé de l'année**
- 7- **Jeune entrepreneur de l'année (30 ans et moins)**

CATÉGORIE **ORGANISME**

- 8- **Organisme de l'année**

